



« MISSION PHOTO A PONTIVY »

Samedi 14 Juin 2025

Règlement du Rallye PHOTO



◆ Article 1 : L'organisateur et le but du jeu

L'association Grains d'image de Pontivy en partenariat avec la Médiathèque, l'Office de Tourisme et la Ludothèque propose un **RALLYE PHOTO**. Le but est de réaliser en marchant, à l'aide d'une carte, un circuit dans la ville de Pontivy pour accomplir des **Missions Photographiques** diverses. Ce rallye se veut à la fois ludique et culturel afin de découvrir quelques aspects de la ville moins connus.

Observer, cadrer, photographier : un temps de détente à vivre en famille ou en équipe de 2 personnes.

◆ Article 2 : Les participants et l'inscription

- **Ouvert à tout public**. Nul besoin d'être spécialiste en photographie. Juste avoir de bonnes chaussures et un appareil photo ou smartphone/tablette. Les enfants et adolescents de moins de 16 ans peuvent participer sous la responsabilité d'un adulte. Les membres de grains d'image ou leur famille ne peuvent pas participer au rallye.
- **L'inscription**, soumise à l'acceptation du présent règlement, est gratuite et se fait sur place le jour du Rallye à la médiathèque **entre 14h et 15h30** en fonction des places disponibles. Attention > **40 places au maximum**
- **Renseignement** auprès de l'association **GRAINS D'IMAGE** par mail grainsdimage.pontivy@gmail.com

◆ Article 3 : Les parcours (qui ne sont pas chronométrés)

Le **DEPART** et l'**ARRIVEE** se fait à l'**intérieur de la Médiathèque**.

Les départs sont prévus **toutes les 10 mn de 14h à 15h30 pour chaque parcours**.

Deux parcours sont proposés au choix

- **Parcours A** (durée environ 1h15) destiné aux enfants et jeunes de moins de 16 ans accompagné d'un adulte. Il a lieu dans le quartier médiéval et il est composé de 6 missions. Maximum de 20 équipes.
- **Parcours B** (durée environ 1h45) destiné aux adultes et jeunes de + de 16 ans. Il est étendu au quartier Napoléonien et il est composé de 9 missions. Maximum de 20 équipes.

Au moment du départ, une fiche « PARCOURS » est remise à chaque équipe sur laquelle figure les étapes à réaliser dans l'ordre indiqué.

◆ Article 4 : Les missions

Au dos de la carte « Parcours », vous avez une liste **d'indices** permettant de découvrir au fur et à mesure les fiches Missions qui **doivent rester sur place**. Nous vous conseillons fortement de **les photographier**.

Les photos doivent être prises avec un seul appareil (sauf en cas de panne).

◆ Article 5 : Les modalités de la restitution des photos et des réponses

Chaque équipe reçoit au départ une fiche « NAVETTE » qui doit être remplie au fur et à mesure et déposée à l'arrivée avec les photos prises. Les membres du jury visualisent les photos sur les appareils des participants pour valider chaque mission et attribuent les points en fonction du barème prédéfini sur la fiche Navette.

Seule la photo de l'épreuve finale est téléchargée par un des moyens suivants : mail / câble USB.

◆ Article 6 : Le jury / La proclamation des résultats / La remise des prix

Le jury, composé de 3 personnes, attribue les points dès l'arrivée et proclame les résultats avec la remise des lots le jour même **samedi 14 juin vers 18h à la médiathèque**.

Lots du parcours A	Lots du parcours B
2 shootings photo famille/couple/enfant 1 stage « Réussir ses photos au smartphone ? » des places de cinéma Rex Pontivy des tirages photos de qualité au format 20x30 cm des cadres photo grand format	2 shootings photo famille/couple/enfant 1 stage « Les fondamentaux de la photo » 1 abonnement de 6 mois à la revue Chasseur d'images 1 bon cadeau FNAC/DARTY des places de cinéma REX Pontivy des tirages photo 20 x 30 cm des cadres photo grand format

◆ **Article 7 : Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur décline toute responsabilité :

- En cas d'accident ou de dommages physiques ou corporels subis par les participants au rallye photo,
- En cas de dommages matériels, incidents techniques, dysfonctionnements, infractions ou accidents, survenus dans le cas du non-respect des consignes ou des règles de sécurité établies,
- En cas d'infractions commises par les participants au rallye photo de quelque nature que ce soit,
- En cas de détérioration, de perte ou de vol d'effets personnels,
- En cas de détérioration ou de vol des photos.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements extérieurs ayant entraînés des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité ou la gestion du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de supprimer ou de reporter le rallye photo et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

◆ **Article 8 : Utilisation des photographies**

Chaque participant s'engage à céder gracieusement les droits d'utilisation non commerciale et de reproduction des photographies envoyées. Le participant offre la garantie qu'il est bien le propriétaire des photographies présentées lors du rallye. Chaque participant autorise la reproduction gratuite de ses photographies sur tout support ou vecteur de communication par la médiathèque de Pontivy.

◆ **Article 9 : Engagement**

Les participants s'engagent à :

- Présenter des photos réalisées par eux-mêmes, dans les conditions définies par l'organisateur selon la carte et le parcours du rallye.
- Prendre des photos en respectant les usages en vigueur, les propriétés privées et en s'assurant de respecter le droit des personnes ou des biens photographiés sans porter atteinte à la vie privée et en s'assurant des droits de diffusion le cas échéant (droit à l'image).
- Respecter l'ordre public.

Avec la participation de

